

# Délibérations de la Communauté de Communes Canaux et forêts en Gâtinais

**Séance du 28 janvier 2025**

**N°2025-004**

**Objet : Urbanisme- Arrêt et bilan de la concertation sur le projet de révision allégée**

**Date de la convocation : 21 janvier 2025**

**Nombre de délégués**

- en exercice : 55

- votants : 47

- présents : 39

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 janvier, à 19 heures 00, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Blanche de Castille à Lorris, sous la présidence de Monsieur Albert FEVRIER.

**Etaient présents** : Monsieur Jean-Marc POINTEAU, Madame Emmanuelle PION, Monsieur François JOURDAIN, Madame Mireille SAVAJOLS, Monsieur Hervé VASSEUR, Monsieur Christian CHEVALLIER, Monsieur Dominique DAUX, Monsieur Dominique BLONDEAU, Monsieur Florent DE WILDE, Monsieur André POISSON, Monsieur Pierre MARTINON, Monsieur Albert FEVRIER, Madame Nathalie BRISSET, Monsieur Daniel TROUPILLON, Monsieur Philippe KUTZNER, Monsieur Alain THILLOU, Monsieur Yves BOSCARDIN, Monsieur Alain GERMAIN, Monsieur Jacques HEBERT, Monsieur André PETIT, Madame Marie-Christine FONTAINE, Monsieur Philippe MOREAU, Madame Maryse TRIPIER, Monsieur Philippe GILLET, Madame Marie-Annick MARCEAUX, Monsieur François MARTIN, Monsieur William DESLAIS (suppléant de Monsieur Claude FOUASSIER), Monsieur Loïc REDJDAL, Monsieur Alain DEPRUN, Monsieur Yohan JOBET, Madame Bérengère MONTAGUT, Monsieur Patrice VIEUGUE, Monsieur Pascal FERNANDES (suppléant de Monsieur Wondwossen KASSA), Madame Magali GOISET, Madame Evelyne COUTEAU, Monsieur Joël DAVID, Monsieur Jean-Marie CHARENTON, Monsieur Daniel LEROY, Madame Christiane BURGEVIN.

**Absents excusés** : Madame Lysiane CHAPUIS (donnant pouvoir à Monsieur Christian CHEVALLIER), Monsieur Jean-Jacques MALET, Madame Isabelle ROBINEAU (donnant pouvoir à Monsieur Albert FEVRIER), Madame Danielle HURE (donnant pouvoir à Monsieur Florent DE WILDE), Madame Véronique CLAUS, Madame Christèle BEZILLES, Madame Christiane FLORES (donnant pouvoir à Monsieur Pierre MARTINON), Monsieur Alexandre DUCARDONNET, Madame Valérie MARTIN (donnant pouvoir à Monsieur Daniel TROUPILLON), Madame Corinne GERVAIS (donnant pouvoir à Monsieur Philippe KUTZNER), Madame Marion CHAMBON, Monsieur Sylvain GALOPIN, Madame Stéphanie WURPILLOT (donnant pouvoir à Monsieur Philippe MOREAU), Monsieur Thierry BOUTRON (donnant pouvoir à Monsieur Alain DEPRUN), Monsieur Claude FOUASSIER (suppléé par Monsieur William DESLAIS), Monsieur André JEAN, Madame Mélusine HARLE, Monsieur Wondwossen KASSA (suppléé par Monsieur Pascal FERNANDES).

Formant la majorité des membres en exercice

**Secrétaire** : Madame Evelyne COUTEAU

\*\*\*\*

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire l'objet de la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la 3CFG et à quelle étape de la procédure il se situe.

Le dossier a été mis à la consultation des habitants pendant un mois, du 9 décembre 2024 au 3 janvier 2025 sur les 3 pôles de la 3CFG. A l'issue de cette consultation, un bilan de la concertation a été réalisé. Ce dernier sera annexé à la présente délibération.

L'arrêt du projet de révision allégée en conseil communautaire marque la fin de la consultation du public et le début de la consultation des personnes publiques associées et consultées qui se formalisera par l'organisation d'une réunion d'examen conjoint.

Pour rappel, en date du 25/11/2024, le dossier a également été soumis pour avis à la Mission Régionale de Autorité Environnementale (MRAE), sur la nécessité de réaliser ou non un évaluation environnementale complémentaire. Cette instance dispose d'un délai de 2 mois pour rendre son avis.

La réunion d'examen conjoint est envisagée en mars 2025 et l'enquête publique devrait se dérouler en avril 2025 pour une approbation définitive du dossier en septembre 2025.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire des modalités selon lesquelles la concertation s'est effectuée avec les habitants sur ce projet et en tire le bilan.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.153-31 à L153-35, R.153-11 et R.153-12 du code de l'urbanisme.

Vu le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) du Montargois Gâtinais approuvé le 27 juin 2024.

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant PLH (PLUiH) approuvé le 11 avril 2023.

Vu la délibération en date du 15 octobre 2024 ayant prescrit la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et précisé les modalités de concertation sur le projet ;

Vu le bilan de cette concertation présenté par le Président ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :**

- 1 – tire le bilan de la concertation tel qu'il a été présenté et dont la synthèse est annexée à la présente délibération ;
- 2 – Arrête le projet de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tel qu'il est annexé à la présente ;
- 3 – Dit que le projet de révision allégée n° 1 du PLUiH fera l'objet d'un examen conjoint de l'Etat, des personnes publiques associées et consultées mentionnées aux articles L132-7, L132-9 et L.132-12 du Code de l'urbanisme et des communes membres de la Communauté de Communes,
- 4 – Dit que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité prévues à l'article R.153-3 du Code de l'urbanisme (affichage au siège de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais et en Mairie des communes membres) ;
- 5 – Dit que la présente délibération sera exécutoire après accomplissement des mesures de publicité et transmission à Madame la Préfète.

Fait et délibéré en séance, les jours mois et an susdits.

La secrétaire de séance  
Evelyne COUTEAU

Le Président de la Communauté  
Albert FEVRIER